

Modalités du service Virement *Interac*^{MD}

1. De quoi s'agit-il?

Les présentes modalités du service Virement *Interac*^{MD} sont établies entre vous et la Banque le Choix du Président et régissent votre utilisation du service Virement *Interac*^{MD}. Si vous n'acceptez pas ces modalités, vous ne pourrez pas vous inscrire au service Virement *Interac*^{MD}, ni l'utiliser.

Les présentes modalités complètent l'entente relative au compte PC Argent^{MC} que vous avez conclue au moment d'ouvrir votre compte PC Argent et s'ajoutent à celle-ci, ainsi que toutes autres modalités pouvant s'appliquer à l'utilisation de votre compte, toutes dans leur version modifiée à l'occasion. En cas de conflit entre les présentes modalités et les modalités de l'entente relative au compte ou toutes les autres modalités qui s'appliquent à l'utilisation de votre compte, les présentes modalités prévaudront en ce qui concerne le service Virement *Interac*^{MD} dans la mesure nécessaire pour résoudre ce conflit. Les présentes modalités remplacent toutes les autres modalités ou ententes que nous pourrions vous avoir fournies relativement à votre inscription au service Virement *Interac*^{MD} ou à son utilisation.

2. Définitions

Par souci de clarté, voici quelques termes définis importants et le sens que nous leur attribuons lorsque nous les utilisons.

Compte : votre compte PC Argent et tout autre compte que vous détenez auprès de nous qui est admissible à participer au service.

Entente relative au compte : l'entente qui régit l'utilisation de votre compte ainsi que tout autre document ou toutes autres modalités connexes, dans leur version modifiée à l'occasion.

Dépôt automatique : un virement qui est automatiquement déposé dans le compte désigné sans qu'une réponse à la question de sécurité soit nécessaire.

Institution financière : une banque, un fournisseur de services financiers, un fournisseur de service de paiement ou tout autre fournisseur de service faisant partie du réseau.

Interac : Interac Corporation et ses filiales et sociétés affiliées.

Réseau : le réseau exploité par Interac pour l'envoi et la réception de virements entre des comptes auprès d'institutions financières.

Compte en ligne : le compte en ligne auquel vous avez accès relativement à votre compte sur le site Web de PC Finance, dans l'application mobile ou sur d'autres canaux numériques que nous pouvons offrir.

PC Finance, nous, notre et nos : la Banque le Choix du Président ainsi que ses filiales et sociétés affiliées.

Destinataire : une personne qui a demandé ou reçu un virement, notamment un transfert reçu au moyen de la fonction de dépôt automatique ou un demandeur dont la demande de virement a été traitée.

Demande de fonds : une demande de fonds d'un montant précis effectuée par un demandeur.

Demandeur : une personne qui a envoyé une demande de fonds à un expéditeur.

Question de sécurité : la question et la réponse correspondante pouvant être demandée pour envoyer ou recevoir un virement.

Expéditeur : une personne qui demande à une institution financière d'effectuer un virement, notamment en réponse à une demande de fonds.

Service : le service offert aux titulaires de compte PC Finance pour envoyer, recevoir et demander des virements depuis le réseau.

Virement : un virement de fonds envoyé, reçu ou demandé depuis le réseau, notamment en utilisant le service.

Vous, votre et vos : vous, le titulaire de compte et utilisateur du service.

3. Utilisation du service

Lorsque vous utilisez le service, vous demandez à PC Finance de traiter les opérations suivantes dans votre compte depuis le réseau : virement, réception ou demande de fonds. L'acceptation des présentes modalités et l'utilisation du service constituent votre autorisation aux opérations assujetties aux présentes modalités et à l'entente relative à votre compte. En outre, vous acceptez que PC Finance ait le droit de se fier à toutes les instructions, comme vous les communiquez dans le cadre de votre utilisation du service, notamment toutes les instructions que vous fournissez sous forme électronique. Tous les frais associés à votre utilisation du service, notamment les frais pour envoyer, recevoir, demander ou annuler des virements, seront indiqués dans le barème des frais associés à votre compte, à l'entente relative à votre compte ou à toutes les autres modalités qui s'appliquent à votre compte. Seuls les virements autorisés, demandés et reçus en devise canadienne sont permis.

3.1 Envoi d'un virement

Pour effectuer un virement, vous devez indiquer l'adresse courriel du destinataire, son numéro de cellulaire ou l'un des autres modes de communication autorisés, ainsi que le montant à envoyer. Si le destinataire a activé la fonction dépôt automatique, vous pourriez avoir à créer une question de sécurité pour le virement. Vous pourriez également avoir à confirmer les coordonnées du destinataire et les détails du virement avant d'autoriser ce virement. Lorsque vous envoyez un virement, vous devez veiller à prendre les mesures suivantes :

- (a) vous assurer que tous les virements que vous autorisez s'effectuent aux montants et aux destinataires prévus;

- (b) autoriser les virements uniquement vers des adresses courriel, numéros de cellulaire ou autres modes de transmission, tous confirmés comme étant exacts, actifs, sécurisés et accessibles uniquement au destinataire;
- (c) confirmer les détails fournis concernant le destinataire du virement, notamment vérifier son adresse courriel, son numéro de cellulaire ou tout autre mode de transmission avant d'autoriser un tel virement, et vous nous aviserez immédiatement de toute modification apportée à de telles coordonnées;
- (d) vous assurer que le destinataire a consenti à nous fournir ses coordonnées, ainsi qu'à notre utilisation de ces coordonnées afin de transmettre une notification et traiter le virement.

Lorsque vous autorisez un virement en utilisant le service, les fonds sont immédiatement retirés de votre compte. Par la suite, un courriel, un texto ou une autre notification sont transmis au destinataire au moyen des coordonnées que vous avez fournies. Le courriel, le texto ou l'autre notification vous identifient comme étant l'expéditeur et comprennent votre adresse courriel ou votre numéro de téléphone, le montant du virement, le nom de destinataire ainsi que le fait que vous utilisez le service et que vous acceptez la communication au destinataire de tels renseignements vous concernant. Nous pouvons sans préavis modifier ou supprimer l'un des moyens de notification ou des contenus à tout moment et sans préavis. Il vous incombe de vous assurer de disposer de suffisamment de fonds dans le compte au moment du traitement du virement. Si vous n'effectuez pas cette vérification, il est possible que des frais pour découvert ou pour insuffisance de fonds ou d'autres frais soient facturés à votre compte en vertu des modalités associées au compte.

Lorsque vous autorisez un virement, nous retirons de votre compte le montant du virement et le mettons en attente jusqu'à ce que le destinataire réclame le virement, notamment en répondant correctement à la question de sécurité, et que les fonds soient déposés au compte du destinataire;

- (a)
- (b) si le destinataire a activé la fonction de dépôt automatique, les fonds sont déposés directement dans son compte;
- (c) le virement est refusé, vient à échéance parce qu'il n'a pas été encaissé ou est annulé conformément aux présentes modalités, dans lequel cas le montant du virement sera retourné dans votre compte, ou, à notre entière discrétion, déposé dans tout autre compte que vous détenez auprès de nous, ou encore vous sera retourné à la dernière adresse postale aux dossiers.

Lorsque le destinataire réclame le virement avec succès ou qu'il a activé la fonction de dépôt automatique et que le virement est autorisé par l'expéditeur, les fonds sont déposés immédiatement dans le compte du destinataire. Dans certains cas, le dépôt peut prendre plus de temps.

Lorsqu'un destinataire a encaissé un virement ou que les fonds ont été déposés dans son compte, le virement ne peut plus être arrêté, annulé, ni récupéré. PC Finance n'est pas responsable de tout dommage ou de toute perte que vous pourriez subir à la suite d'un virement que vous avez autorisé conformément à la présente section, notamment tout renseignement incorrect ou erroné que vous pouvez fournir concernant un destinataire, ou si le virement est réclamé par une autre personne que le destinataire prévu.

PC Finance ne versera aucun intérêt sur le montant de tout virement durant la période après que le virement aura été retiré de votre compte et avant que le montant soit déposé dans le compte du bénéficiaire; ou dans le cas d'un virement refusé, expiré ou annulé qui est retourné dans votre compte.

3.2 Sécurité d'un virement

Vous devez vous assurer de prendre toutes les précautions appropriées pour sécuriser tous les virements que vous autorisez et que personne d'autre que le destinataire ne puisse y avoir accès ou les réclamer, notamment en suivant toutes les mesures de sécurité que nous pouvons exiger. Si le destinataire a activé la fonction de dépôt automatique, vous pourriez avoir à créer une question de sécurité pour le virement afin d'authentifier le destinataire du virement que vous avez autorisé. Vous devez vous assurer de choisir une question de sécurité que seuls vous et le destinataire connaissez. En outre, vous acceptez :

- (a) de ne pas ébruiter la question de sécurité, de la communiquer qu'au destinataire et de ne pas la sauvegarder ou la consigner sous quelque forme ou support que ce soit;
- (b) de ne pas utiliser une question de sécurité connue par des personnes autres que vous ou le destinataire, ou qu'une personne autre que le destinataire peut facilement obtenir ou deviner;
- (c) d'utiliser une question de sécurité unique pour chaque virement et chaque destinataire, et de ne pas réutiliser des questions de sécurité pour plusieurs virements et plusieurs destinataires;
- (d) de ne pas utiliser des adresses courriel, des textos ou toute plateforme de messagerie (y compris tout moyen fourni dans le cadre du service) pour communiquer la question de sécurité au destinataire ou un tiers.

Vous reconnaissez que chaque fois que vous autorisez un virement à un destinataire, la question de sécurité que vous fournissez remplace la question de sécurité et la réponse pour tout virement en attente que le destinataire n'a pas encore encaissé ou déposé à son compte.

PC Finance n'est pas responsable de tout dommage ou de toute perte que vous pourriez subir à la suite de votre non-respect de la présente section, notamment tout mauvais usage, toute communication inappropriée ou publication de la question de sécurité, ou si la question de sécurité qu'une personne autre que vous et le destinataire peut facilement deviner ou obtenir.

3.3 Suivi de votre virement

Vous devez faire le suivi du statut de tout virement que vous envoyez, recevez ou demandez au moyen du service en ouvrant votre compte en ligne et en consultant les virements programmés et en attente ainsi que l'historique de vos transactions. Vous convenez de nous aviser immédiatement de toute erreur ou divergence constatée à l'égard d'un tel transfert en communiquant avec nous au moyen des coordonnées figurant dans l'entente relative à votre compte.

3.4 Annulation d'un virement

Après avoir autorisé un virement, vous pouvez annuler le virement à tout moment avant que les fonds ne soient déposés dans le compte du destinataire. Vous pouvez annuler un virement en ouvrant une session de votre compte en ligne. Ensuite, accédez aux virements programmés et en attente, choisissez le virement à annuler, puis choisissez l'option d'annulation du transfert en attente. **Lorsque le**

destinataire a encaissé un virement ou que les fonds ont été déposés dans son compte, le virement ne peut plus être arrêté, annulé ni récupéré.

3.5 Virements non encaissés ou refusés

Lorsqu'un virement a été autorisé au moyen du service, le destinataire dispose de 30 jours pour réclamer les fonds, notamment en fournissant une réponse exacte à une question de sécurité. Après cette période, le virement expire. Lorsqu'un virement expire, l'expéditeur reçoit une notification et les fonds non réclamés sont retournés dans le compte de l'expéditeur. Nous pouvons modifier la période dont le destinataire dispose pour réclamer les fonds à tout moment sans préavis. Si un virement est envoyé à un destinataire ayant activé la fonction de dépôt automatique, la période de 30 jours établie ci-dessus ne s'applique pas, et les fonds sont déposés immédiatement dans le compte du destinataire.

Si nous ne sommes pas en mesure de transmettre une notification à l'adresse courriel, au numéro de cellulaire ou à tout autre mode de transmission que vous avez fournis après que vous avez autorisé un virement, nous vous transmettons une notification. Après avoir reçu la notification, vos choix sont les suivants : a) annuler le virement (dans un tel cas, les fonds sont virés dans votre compte ou vous sont retournés d'une autre manière); b) réclamer les fonds en suivant les instructions fournies dans une notification que nous pourrions vous avoir transmise, dans lequel cas les fonds sont virés dans votre compte selon vos instructions; c) attendre que le virement expire et que les fonds soient retournés dans votre compte comme indiqué ci-dessus.

Si PC Finance n'est pas en mesure de déposer les fonds d'un virement que vous avez autorisé dans le compte du destinataire pour une quelconque raison, notamment en raison de la fermeture ou de la suspension du compte en question, vous recevez une notification et les fonds sont virés dans votre compte ou vous sont retournés d'une autre manière.

3.6 Réception d'un virement

Si vous êtes un destinataire, vous recevez une notification à votre adresse courriel, sur votre téléphone cellulaire ou à d'autres modes de transmission désignés par l'expéditeur lorsqu'un virement vous a été autorisé. Afin de réclamer les fonds, vous pourriez avoir à choisir le compte dans lequel déposer les fonds (notamment en vous authentifiant et en vous connectant à votre compte en ligne) et avoir à fournir une réponse exacte à la question de sécurité, le cas échéant. Lorsque vous aurez réclamé les fonds en ayant suivi les étapes ci-dessus, les fonds sont déposés immédiatement à votre compte (bien que dans certains cas, le dépôt pourrait prendre plus de temps). Si vous avez activé la fonction de dépôt automatique, les fonds seront déposés dans votre compte sans que vous ayez à intervenir, notamment en répondant à une question de sécurité.

Si vous êtes un destinataire, vous pouvez choisir de refuser le virement si vous n'avez pas activé la fonction de dépôt automatique en choisissant l'option de refus dans une notification que vous pouvez recevoir. Si vous choisissez cette option, l'expéditeur est avisé et les fonds sont retournés dans le compte de l'expéditeur. Lorsqu'un virement a été refusé, il est impossible de le réclamer, et vous devez communiquer avec l'expéditeur pour lui demander d'autoriser un nouveau virement.

3.7 Limites pour les virements

PC Finance, le réseau et les autres institutions financières peuvent imposer des limites relativement à votre utilisation du service et du réseau, notamment relativement au montant des fonds ou au nombre de virements permis pour les envois, les réceptions et les demandes dans une période donnée. Ces limites peuvent être modifiées en tout sans préavis. Nous pouvons, et ce, à notre entière discrétion et à tout moment, bloquer, annuler ou refuser de traiter un virement supérieur aux limites que nous avons fixées, ou pour toute autre raison.

Vous n'utiliserez pas le service à des fins illégales, frauduleuses ou contraires aux présentes modalités, notamment en effectuant de fausses déclarations concernant votre identité aux fins de demander ou d'envoyer un virement ou pour demander des fonds, et vous n'utiliserez pas le service d'une manière pouvant nuire à l'intégrité et à la sécurité du service ou des produits et services de PC Finance. Vous acceptez de collaborer avec nous dans le cadre d'une enquête sur toute transaction suspecte ou inhabituelle ou sur toute réclamation liée à votre utilisation du service.

4. Utilisation du dépôt automatique

Le dépôt automatique est une fonction qui permet d'envoyer et de recevoir des virements sans que le destinataire ait à prendre d'autres mesures, notamment d'avoir à répondre correctement à la question de sécurité pour assurer le dépôt des fonds dans le compte du destinataire. En tant que destinataire, vous pouvez activer la fonction de dépôt automatique en inscrivant votre compte et en désignant une adresse courriel, un numéro de cellulaire ou toute autre coordonnée autorisée contrôlée et gérée par vous-même. Vous pourriez avoir à franchir une autre étape de vérification pour activer cette fonction conformément aux politiques et procédures de PC Finance. Une fois que vous avez activé la fonction de dépôt automatique, tous les virements envoyés aux coordonnées que vous avez désignées, notamment pour répondre à une demande de fonds, seront déposés automatiquement dans votre compte sans que vous ayez à prendre d'autres mesures. Tous les expéditeurs qui autorisent des virements vers votre adresse courriel, votre téléphone cellulaire ou vers un autre mode de communication que vous avez désignés aux fins du dépôt automatique n'auront pas à créer une question de sécurité au moment d'autoriser de tels virements. De plus, votre nom s'affichera pour tous les expéditeurs qui utilisent vos coordonnées pour vous envoyer un virement.

En tant qu'expéditeur, lorsque vous créez un virement vers l'un des modes de communication d'un destinataire ayant activé la fonction de dépôt automatique, aucune question de sécurité ne sera nécessaire pour autoriser le virement. Lorsque vous autorisez un virement, notamment pour répondre à une demande de transfert de fonds, le montant du virement sera automatiquement versé dans le compte du destinataire sans qu'il ait à intervenir. **Une fois que les fonds ont été déposés dans le compte du destinataire, il est impossible d'arrêter, d'annuler ou de récupérer un virement autorisé envoyé à l'un des modes de communication d'un destinataire ayant activé la fonction de dépôt automatique.**

5. Utilisation de la fonction demande de fonds

5.1. Envoi d'une demande de fonds

La fonction de demande de fonds vous permet d'envoyer une demande à un expéditeur de votre choix afin qu'il autorise un virement dans votre compte au montant que vous indiquez. Lorsque vous envoyez

une demande de fonds, nous envoyons une notification à l'adresse courriel, au téléphone cellulaire ou à un autre mode de communication que vous fournissez. La notification vous identifiera en tant que demandeur et comportera votre nom, votre adresse courriel, le montant de la demande de fonds et le fait que vous utilisez le service. En envoyant une demande de fonds, vous acceptez ce qui suit :

- (a) vous fournirez des coordonnées de l'expéditeur prévu comme étant, selon vous, exactes, actives, sécurisées et accessible uniquement à l'expéditeur;
- (b) vous enverrez une demande de fonds uniquement à une personne avec laquelle vous entretenez une relation personnelle ou familiale, ou qui vous a donné son consentement explicite d'envoyer la notification indiquée ci-dessus, et un tel consentement n'a pas été révoqué.

Nous pouvons refuser le traitement d'une demande de fonds ou l'envoi de la notification connexe à tout moment sans préavis, notamment si nous déterminons que la fonction demande de fonds est utilisée d'une manière abusive, harcelante et contraire aux présentes modalités, qu'elle puisse nuire à l'intégrité et la sécurité du système, ou pour toute autre raison à notre entière discrétion.

Lorsqu'une demande de fonds est envoyée, elle demeure ouverte jusqu'à la date d'expiration précisée lorsqu'elle a été autorisée et fournie dans la notification. En tant que demandeur, vous pouvez annuler une demande de fonds à tout moment avant que la demande n'ait été traitée. Vous devez ouvrir une session de votre compte en ligne, accéder à vos virements programmés et en attente, choisir le virement à annuler, puis choisir l'option d'annulation d'une demande de fonds. Si la demande de fonds n'est pas traitée à la date d'expiration précisée, elle expirera et ne pourra pas être traitée par l'expéditeur prévu.

5.2. Traitement d'une demande de fonds

Si vous recevez une demande de fonds d'un demandeur (ce qui peut inclure vous-même), vous pouvez utiliser le service pour traiter cette demande de fonds en autorisant le virement au montant demandé par le demandeur. Vous reconnaissez qu'en répondant à une demande de fonds au moyen de votre compte, vous autorisez un virement au montant et au destinataire précisés dans la demande de fonds, de la même façon que si vous aviez vous-même effectué un virement. Tout virement envoyé pour répondre à une demande de fonds sera traité de la même façon et sera assujéti aux mêmes droits et obligations que ceux définis dans les présentes modalités.

6. Messages facultatifs

Nous pouvons vous offrir la fonction d'inclure un message facultatif avec un virement si vous êtes l'expéditeur ou avec une demande de fonds si vous êtes le demandeur, qui sera transmis au destinataire dans la notification envoyée avec un tel virement ou une telle demande de fonds. Vous reconnaissez que PC Finance n'est pas responsable et qu'elle n'examinera pas ni ne confirmera le contenu des messages facultatifs. Vous convenez également de ne pas utiliser le champ du message facultatif ou tout autre élément du service afin de communiquer des renseignements qui sont a) illégaux, associés à des activités illégales, nuisibles au Service ou ne respectant pas les lois applicables; b) malveillants ou dommageables pour le destinataire ou ses systèmes; c) utilisés pour mener des activités illégales ou

d'autres activités dommageables pour le service, Interac, les institutions financières, tout utilisateur du service ou toute autre personne ou entité.

7. À propos des renseignements personnels

En acceptant les présentes modalités et en vous inscrivant au service, vous consentez à la collecte, à l'utilisation et à la communication de vos renseignements personnels et ceux des destinataires et expéditeurs que vous désignez par PC Finance pour vous fournir le service et tel que stipulé autrement dans les présentes modalités. Les renseignements personnels que vous fournissez peuvent être communiqués aux fournisseurs de service de PC Finance, avec Interac (en tant qu'exploitant du réseau) et leurs fournisseurs de service et agents, ainsi qu'avec d'autres institutions financières afin d'exploiter le service et le réseau. Les renseignements personnels sont recueillis, utilisés et communiqués conformément à notre politique en matière de vie privée, accessible au moyen du lien suivant : <https://www.loblaw.ca/fr/privacy-policy/>.

8. Avis de non-responsabilité

Outre les restrictions de responsabilités énoncées dans l'entente relative au compte et dans toutes les autres modalités ou ententes qui s'appliquent à votre compte ou à votre utilisation du service, PC Finance, et ce, peu importe les circonstances, ne sera pas tenue responsable envers vous pour des dommages, notamment les dommages directs, indirects, accessoires, spéciaux, punitifs, pour toutes pertes imprévisibles relativement aux présentes modalités ou à votre utilisation du service, y compris :

- (a) tous les virements que vous avez autorisés, envoyés, reçus ou demandés conformément aux présentes modalités, y compris tous les virements autorisés lors du traitement d'une demande de fonds ou d'un dépôt automatique;
- (b) toute erreur ou omission de votre part en tant qu'expéditeur (notamment en réponse à une demande de fonds), destinataire ou demandeur d'un virement;
- (c) toute situation pendant laquelle le service n'est pas accessible ou est accessible avec des capacités restreintes ou des délais, ou est sous réserve d'erreurs;
- (d) toutes les limites fixées par Interac, PC Finance ou toute autre institution financière pour l'utilisation du service, ou toute modification apportée à de telles limites;
- (e) toute décision que nous pouvons prendre pour annuler ou mettre un terme à votre accès au service, ou pour bloquer, arrêter ou annuler un virement ou une demande de fonds;
- (f) toute action ou omission d'un tiers, notamment tous les expéditeurs tiers, destinataires, demandeurs, institutions financières ou Interac;
- (g) toute autre situation où nous avons indiqué notre non-responsabilité ou où vous êtes responsable dans le cadre des présentes modalités.

Vous reconnaissez que tout virement que vous envoyez, recevez ou demandez au moyen du service est distinct de toute autre transaction s'effectuant entre vous et l'expéditeur, le destinataire et le demandeur auquel il peut se rapporter, et que PC Finance n'aura aucune obligation découlant d'une telle transaction, même si nous en avons connaissance. En cas de litige ou de réclamation de votre part découlant d'une transaction où vous utilisez le service pour permettre le paiement, vous acceptez de régler un tel litige ou une telle réclamation directement avec l'expéditeur, le destinataire ou le

demandeur ou encore tout autre tiers, et vous acceptez le fait que PC Finance n'assume aucune responsabilité à l'égard de tout litige ou toute réclamation.

9. Autres modalités

9.1. Mises à jour

Nous pouvons apporter des modifications au service, ou encore mettre à jour ou modifier les présentes modalités, et ce, à tout moment. Nous vous aviserons d'une modification apportée aux présentes modalités en publiant les modalités mises à jour ou modifiées sur notre site Web sur www.pcfinance.ca. Le fait de continuer à utiliser les services après la publication des modalités mises à jour signifie que vous acceptez les changements et les modalités telles qu'elles ont été modifiées.

9.2. Suspension et résiliation

Nous pouvons modifier ou discontinuer le service, annuler ou suspendre votre accès au service ou résilier les présentes modalités à tout moment sans préavis.

9.3. Aucune renonciation

Nous pouvons exercer une action sur les présentes modalités ou les appliquer à tout moment, même si nous ne l'avons pas fait dans le passé. Tout manquement de notre part à faire appliquer une partie des présentes modalités ne constitue pas une renonciation de notre part.

9.4. Cession

Nous pouvons vendre, transférer ou céder la totalité ou une partie de nos droits et obligations prévus dans les présentes modalités sans vous en avertir. Vous ne pouvez pas vendre, transférer ou céder aucun de vos droits et obligations en vertu des présentes modalités.

9.5. Divisibilité

Si l'une des parties des présentes modalités est considérée comme étant invalide ou non applicable en vertu des lois applicables, le reste des présentes modalités demeure valide et applicable.

9.6. Lois applicables

Les présentes modalités sont régies par les lois canadiennes et sont interprétées conformément à celles-ci. Tout différend relié au service ou aux présentes modalités relève exclusivement de la compétence des tribunaux de la province ou du territoire du Canada où vous habitez.